



# Le Castor Roannais

Edité par

### l'Association Roannaise de Protection de la Nature ARPN

5 avenue Carnot 42 300 Roanne

04 77 78 04 20

## EDITORIAL

Naturparif ' (l'agence régionale pour la nature et la biodiversité de la région lle-de-France) a réalisé une étude sur la biodiversité francilienne portant sur le suivi de cinq grands groupes d'espèces (oiseaux, escargots, chauves-souris, végétaux et papillons).

Même si tout n'est pas comparable dans des régions de plus en plus urbanisées comme la nôtre, les résultats de cette étude peuvent donner des enseignements.

Au-delà des situations particulières liées à une espèce, le bilan montre que la biodiversité est globalement en déclin.

Premier constat, on n'est pas étonné que la destruction des habitats (notamment les zones humides) ainsi que le changement climatique sont responsables de ce fait. Seules les espèces dites « du bâti » (pie bavarde, martinet noir...) semblent s'accommoder de l'évolution de l'environnement et ont vu leurs effectifs croître avec pour conséquence une homogénéisation des espèces (notamment des oiseaux).

Deuxième constat, les traitements pesticides (insecticides, herbicides, fongicides...) dans les espaces verts, jardins ... qu'ils soient publics ou particuliers sont également des facteurs de disparition des espèces, mais aussi l'éclairage urbain. Les suivis réalisés ont démontré l'importance de la gestion « zéro pesticide» pour la biodiversité.

L'utilisation de plantes nectarifères et le maintien d'une zone sans gestion favorisent une augmentation des effectifs de papillons.

Ainsi, cette étude encourage l'abandon des traitements chimiques dans les jardins, la délimitation de zones non cultivées dans les champs et la plantation plus importante d'espèces nectarifères.

Donc la capacité de reconquête du vivant dans des conditions qui lui sont hostiles passe par la nécessité de favoriser les espaces verts non traités.

Ainsi un mode de gestion doux des espaces verts est très important et favorise fortement la vie sauvage, voire contrebalance dans une certaine mesure l'effet de l'urbanisation.

L'étude de Naturparif ' met en lumière l'importance de changer notre rapport à la biodiversité et nos pratiques.

Même si le bilan semble pour nous évident, il est toujours bon de le rappeler. Les collectivités territoriales de la région devraient agir pour inverser la tendance, en favorisant des méthodes de gestion alternative des espaces verts.

En cette période, on ne peut que souhaiter que ces recommandations soient mises en place sur le Roannais, mesures qui de plus procureraient un espace de vie plus sain et humain et participeraient aussi à la santé physique et mentale de ses habitants.

Guy Defosse

## Sommaire

P 2 Actualités

p 2 Un décret scélérat

H.Massardier-Grunert

p 3 Gestion des déchets

B.Barriguand

P 4 Œil de Lynx

Les hérons blancs

G.Defosse

P 6 Animation

Jardin bio et éducation à l'environnement

B.Coq

P7 Agenda

P8 Adhésion



Photo de couverture :

**Grande Aigrette** Ardea alba

G Defosse



## Undécret scélérat!

**Carton rouge** 



Paru au Journal Officiel du 11 octobre 2011, le décret\* ministériel relatif au programme de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates revoit à la hausse les plafonds d'épandage de lisier: il devrait permettre d'augmenter de 20 % les quantités d'azote épandues sur les sols. Pourtant, au printemps dernier, ce décret, alors à l'état de projet, avait été fortement contesté, notamment par les communes littorales envahies par les algues vertes.

En totale incohérence avec les plans d'actions engagés pour réduire la pollution par les nitrates, cette publication survient également alors que la France doit rendre des comptes à la Commission européenne car sa politique de prévention des marées vertes est inefficace.

Aussi, France Nature Environnement (FNE) et Eau et Rivières de Bretagne (ERB) ont formé le 8 décembre un recours gracieux contre ce décret « nitrates » du 10 octobre.

En modifiant le calcul du plafond d'azote pouvant être épandu sur chaque exploitation agricole, ce décret va à l'encontre de l'objectif de réduction de la pollution des eaux par les nitrates.

Actuellement de 170 kg par hectare épandable, le plafond serait désormais calculé par rapport à l'ensemble de la surface agricole utile de l'exploitation (SAU). Or, toutes les surfaces agricoles ne peuvent pas recevoir d'épandage en raison de leur pente ou de leur proximité avec des habitations ou des cours d'eau.

## Les associations non consultées

Enfin, les associations déplorent que leur consultation ne soit pas prévue pour l'élaboration du programme national et des programmes régionaux de lutte contre les pollutions par les nitrates. De même, aucune consultation publique n'est prévue.

Pour Jean-Claude Bévillard, Vice-Président de FNE en charge des questions agricoles : « La pollution des eaux par les nitrates est un problème qui dépasse largement la seule sphère agricole. La pollution des eaux par les nitrates et pesticides agricoles représente pour les ménages français un coût de plus d'un milliard d'euros par an d'après une récente étude du Commissariat général au Développement durable. Il est essentiel que la société civile soit impliquée dans la recherche de solutions face à ce fléau. »

FNE et ERB demandent donc à la Ministre de l'écologie et au Ministre de l'agriculture d'abroger ce décret.

Même si nous n'habitons pas en Bretagne, nous sommes tous concernés par ce décret car la pollution commence près de chez nous, avec les épandages excessifs qui vont ensuite polluer les rivières, puis les fleuves. En plus, quand on sait que nous buvons, pour une bonne partie d'entre nous, l'eau de la Loire.... S'il y a plus de nitrates, cela veut dire, plus de traitements pour la rendre potable et donc encore un coût qui augmente pour le consommateur.

Où est passé le concept de « pollueur-payeur » préconisé par le Grenelle de l'Environnement ?

\* Décret n° 2011-1257 du 10 octobre 2011 relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000024655612&dateTexte=&catego rieLien=id



Pollution Etang Maillet (Gravière aux Oiseaux) Juin 2011

H. Massardier-Grunert

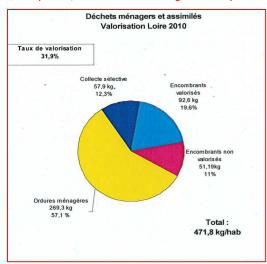


## Gestion des déchets

## où en sommes-nous, dans le département de la Loire?

Le 15 décembre dernier, les principales associations environnementales, dont l'ARPN, étaient conviées par le Conseil Général, à faire le bilan de ce secteur pour l'année 2010.

Il ressort pour 2010 et sans doute aussi pour 2011 que très peu de choses ont évolué, les deux décharges à Roche-la-Molière et à Mably restant les principaux exutoires des déchets de nos consommations. Si le cadre administratif que constitue le document appelé Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés a des objectifs intéressants, ceux-ci restent le plus souvent sans mise en oeuvre faute de volonté des élus locaux et faute de mesures contraignantes. La production de déchets par habitant ligérien est de 471,800 kg, le niveau de valorisation est de 31, 9 % c'est à dire que 68,1% vont en décharge! Inacceptable au regard des notions de développement durable, d'agenda 21....



#### Quelques chiffres 2010 tirés des documents:

#### Déchets enfouis :

- à Roche-la-Molière 349 500 tonnes (dont 62 000 importées du Rhône)
- à Mably 60 900 tonnes

#### Coût de mise en décharge à la tonne :

- Roche-la-Molière 66 €
- Mably 88€

Du côté des professionnels, pas de déchetterie d'entreprise ni de nouveau centre de tri des DIB (Déchets Industriels « Banals »), la production de DIB enfouis repart à la hausse avec plus de 57 500 tonnes produites sans compter le tonnage des « Assimilés » toujours collecté par les collectivités avec les ordures ménagères.

L'une des mesures les plus pertinentes réclamées par les associations, déclinaison du principe pollueur-payeur, et reprise dans la loi Grenelle 1, est la redevance incitative qui établit le prix du ramassage de la poubelle non valorisable sur le nombre de levées (exemple de la communauté de commune de Charlieu), sur le poids et/ou le volume collecté. Sa mise en application est prévue avant 2015. On pouvait donc être légitimement optimiste de voir la production d'ordures être efficacement limitée et le tri enfin récompensé, comme cela est le cas sur le secteur de Charlieu et comme l'indique un rapport de la cour des comptes de septembre 2011. Hélas le Grenelle 2 offre des possibilités beaucoup moins contraignantes en maintenant possible le financement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) basé sur la valeur locative du logement et en introduisant seulement une part incitative dans son calcul (dont la forme et le niveau restent à déterminer). Enfin la loi de finances 2012 vient donner un dernier coup de frein à cette vraie responsabilisation en rendant possible pendant 5 ans, la détermination de cette part incitative en fonction du nombre d'habitants dans le logement! Avec cette formule l'incitation disparaît complètement et on n'incite à aucun changement...

La rencontre a permis d'être informés par la préfecture de la volonté de l'État de réduire le travail réalisé par l'inspecteur des installations classées en charge du dossier « déchets ». Un dossier annuel reconnu par tous comme très pertinent, l'occasion pour l'ARPN de dénoncer le désengagement du gouvernement. Le représentant de la FRAPNA demandant au Conseil général d'assumer cette responsabilité.

Au titre de l'ARPN, j'ai réclamé que le rapport annuel nous soit transmis par courrier papier, que nous soyons informés du contenu des contrats d'objectifs (document fixant des niveaux de réduction et de valorisation des déchets avec les autorités responsables de la collecte) signés entre le Conseil général et les communautés de communes. J'ai demandé à ce qu'une indemnité de déplacement et de frais de restauration puisse être attribuée aux membres bénévoles de la commission, tous les autres membres présents étant rémunérés ou indemnisés pour leurs participations.

Si des personnes souhaitent consulter ce document ou avoir des informations, contacter l'ARPN.

Bruno Barriquand



## Les hérons blancs

Nous avons déjà évoqué dans cette revue, la présence hivernale du Butor étoilé et celle du Crabier chevelu au printemps—été dans le Roannais.

Nous continuons notre inventaire avec plusieurs autres espèces de hérons dont la caractéristique commune est de posséder un plumage presque entièrement blanc. C'est le cas des 2 espèces d'aigrettes et du Héron garde-bœufs.

Dans le département de la Loire, l'Aigrette garzette et le Garde-bœufs sont des nicheurs d'implantation récente (années 1970 et années 1990 respectivement). La Grande Aigrette est une espèce hivernante récente (années 90 et peut-être nicheuse bientôt ?).

En effet comme on le constate déjà pour nombre d'autres espèces d'oiseaux, leur statut n'est pas immuable, d'autant plus que le changement climatique fait évoluer les situations rapidement notamment pour ces espèces migratrices. Ainsi dernièrement le 26 décembre, une troupe de Garde-bœufs d'une vingtaine d'individus est encore présente près de la Loire.



## Grande aigrette Ardea alba

hivernante

D'une taille voisine à celle du Héron cendré, c'est le plus grand des hérons d'Europe. Ce grand échassier symbolise l'élégance.

Il se distingue par son bec jaune et ses pattes entièrement sombres.

Il est moins répandu que sa petite soeur la Garzette, mais cependant peut être vu lors du passage migratoire en groupes importants (123 le 21 octobre 2011 près de la Loire à Mably...).



## Aigrette garzette Egretta garzetta

nicheuse tardive

Fréquente essentiellement les bords de la Loire et ses milieux humides annexes.

Elégante et gracieuse, de taille relativement petite avec une envergure d'environ 1 mètre. Un cou mince, un bec noir fin et pointu et des pattes noires aux doigts jaunes caractérisent cette espèce.

En période nuptiale, elle porte sur la nuque deux longues plumes fines (20 cm) : les aigrettes.

L'Aigrette garzette se nourrit de petits poissons, de grenouilles, d'insectes aquatiques et de petits crustacés.

Ces 3 espèces ont vu depuis plusieurs années leurs effectifs augmenter de manière significative le long de l'axe ligérien. Ce sont des espèces en expansion présentes sur les 5 continents (cosmopolites).

Les Aigrettes garzettes et les Hérons garde-bœufs nichent souvent dans des colonies mixtes avec les Hérons cendrés et les Bihoreaux comme par exemple au bois de la héronnière d'Aiguilly.



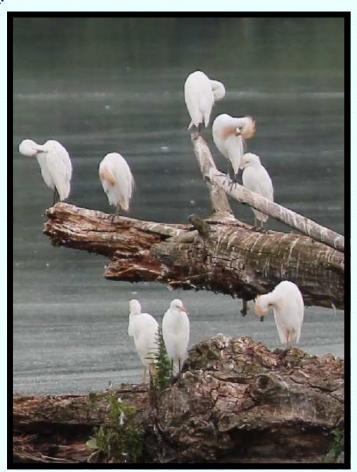
- - -

Comme tous les hérons, ces espèces sont sensibles au dérangement, notamment lors de la période de nidification pour les deux espèces nicheuses.

En outre, les Aigrettes sont des oiseaux farouches. Or le programme « d'aménagement » actuel des bords de Loire essentiellement tourné vers le tourisme comme la création de part et d'autre du fleuve de chemins standardisés ne fait que très peu de place pour la faune et notamment pour les oiseaux en ne ménageant pas de zones de tranquillité suffisantes.

R: Pour terminer dans le blanc, nous évoquerons aussi la présence exceptionnelle d'une Spatule blanche (qui n'est pas un héron mais de la famille des ibis) posée sur la héronnière d'Aiguilly attirée par la présence rassurante des hérons nicheurs.





### Héron garde-bœufs Bubulcus ibis

Nicheur.

Il se rencontre en troupes dans des milieux beaucoup plus diversifiés que les aigrettes. En effet il n'est pas associé uniquement aux zones humides. Grégaire, on peut le trouver souvent en présence de bétail (bovins, chevaux...) dans les prairies et pâturages, en nombre pouvant dépasser la centaine.

En plumage nuptial, il arbore des plumes orangées sur la tête, le dos et la poitrine se différenciant facilement des autres espèces.

Une silhouette plutôt trapue avec une tête ronde portant un bec plutôt court et toujours jaune, des pattes de couleur rougeâtre le caractérisent.

Guy Defosse



## Jardin bio et éducation à l'environnement

Plantes associées, compost, vers de terre, variétés résistantes, engrais vert, biodiversité, auxiliaires, production, paillage... Tant de choses à dire, à faire ou à voir autour du jardinage biologique.

Cette fois-ci, c'est sous l'angle de l'éducation à l'environnement que sera abordé le sujet.

Le jardin est un formidable outil pédagogique pour les enfants et les adultes. Un jardin pédagogique se doit d'être réalisé de manière biologique (pas d'utilisation de pesticide ni d'engrais chimique) afin de préserver l'environnement et la santé des participants. Pour les jardiniers en herbe, il permet une approche sensorielle diversifiée, toucher la terre pour ressentir sa granulométrie, sentir (les fleurs, les plantes aromatiques...), observer (les feuilles, les racines, les insectes...). De plus, de nombreuses activités sont réalisables, au-delà du jardinage en lui-même, faire des plans, compter les légumes et partager les récoltes, réaliser des comptes rendus... C'est pourquoi il n'est pas rare de pratiquer cette activité dans les écoles.



L'ARPN mène plusieurs actions de sensibilisation sur cette thématique. D'une part, nous proposons des interventions pédagogiques sur la mise en place et le suivi d'un jardin bio dans le cadre de projet à l'année. Par exemple, les écoles de la communauté de communes de Balbigny ont bénéficié de 5 animations sur l'année scolaire 2008-2009 pour qu'elles mettent en place un jardin. Au cours de celle-ci, les enfants ont travaillé la terre, semé, planté. Ils ont aussi appris à faire du compost, travaillé

sur la saisonnalité des fruits et des légumes et découvert les principes de production biologique. En plus de ces séances jardin, une ferme en maraîchage a été visitée.

D'autre part, nous menons une action dans le cadre des contrats éducatifs locaux de la ville de Mably. Nous intervenons sur des temps extra scolaires environ 1h par semaine au printemps et en automne afin de faire des activités autour du jardin. Ce suivi dans le temps, est très intéressant pour cette activité. Cela permet une implication maximum des enfants. Ils suivent et observent ce qu'ils ont planté jusqu'à la récolte. De nombreuses techniques de l'agriculture biologique sont mises en place (fabrication de purin d'ortie, de paillage, association de plantes...). La découverte de l'environnement est abordée par la recherche des insectes du jardin, l'observation des plantes et la mise en place de prairie fleurie. Grâce à cette activité, plusieurs enfants pratiquent le jardinage chez eux. Nous diversifions donc nos approches en réalisant des modes de jardinage différents : association de cultures, jardin en carré (voir photos).



Boris Coq





## Prochaines réunions mensuelles :

## Vendredi 6 janvier, Vendredi 3 février et Vendredi 2 mars 2012

20h15 au local: 5 avenue Carnot, Roanne

## Assemblée générale :

Samedi 4 février à 15 h : salle de réunion n°1 Espace Congrès, Roanne

## Nos sorties 2012

## 15 janvier

Comptage Wetlands (à la recherche des oiseaux hivernants)

RDV 9h00 place des Mariniers à Roanne (matinée)

Dans le cadre d'un comptage européen, découvrez les oiseaux hivernants en parcourant certains étangs de la plaine roannaise et les bords de Loire. Cette sortie est l'occasion de voir des oiseaux observables uniquement à cette saison. Sortie raquettes au Plateau de la Verrerie sur inscription au 0477780420

12 février

RDV 9h00 place des Mariniers à Roanne prévoir le pique nique (salle chauffée à disposition)
Si la neige est au rendez-vous, ce sera l'occasion de rechercher les traces d'animaux. La découverte des paysages des Monts de la Madeleine et de la nature en hiver feront partie de cette journée.

#### 11 mars

Fréquence grenouille

RDV 8h30 parking au centre-ville de Renaison

Venez découvrir l'opération « Fréquence grenouille ». Celle-ci consiste en la protection des amphibiens lors de leur migration amoureuse. Vous pourrez ainsi, découvrir certaines espèces d'amphibiens de la Loire.

## 1° avril

Chants d'oiseaux dans les gorges aval de la Loire. RDV 14h Rond point de Villemontais (carrefour de la d8 et de la d53).

Venez découvrir la nature du début de printemps dans les gorges aval de la Loire (plantes, papillons, oiseaux...). Ce sera l'occasion d'identifier les premiers chants d'oiseaux.

#### mai

**6 mai :** découverte de la faune piscicole près de Nandax .RDV Place des Mariniers à 14 h

26, 27 et 28 mai : Forêt de Saou (Drôme)

Découverte naturaliste et géologique de la Forêt départementale de Saou et de son synclinal perché. Inscription avant le 1° mars.

### juin

9 juin : sortie crépusculaire Bécasse et Engoulevent RDV 20h30 place de la mairie à SAINT HAON LE CHATEL Découverte crépusculaire de l'engoulevent d'Europe, oiseau mystérieux au chant si caractéristique et de la Bécasse des bois.

24 juin : découverte de la Loire au fil de l'eau (canoë). Sur inscription (places limitées).

Crédits photos: Guy Defosse p: 1,2,4,5 ARPN p:6

Site internet
http://arpn.fr
mail: arpn@free.fr









## Vous vous santez concerné par la protection de la nature le Boannals

## Rejoignez-nous à l'ARPN

Bulletin	a aunesion	
	☐ Adhésion Scolaires et chômeurs	10€
Nom :		
Prénom :	☐ Adhésion individuelle	20€
Adresse :	Aunesion maividuene	200
	☐ Adhésion familiale ou associative	30€
Code postal :	Aunesion jummale ou associative	300
Ville :	la como a como da mada	
Téléphone :	Je verse un don de€	
E-mail* :	TOTAL	€
Profession** :	Votre cotisation et vos dons sont déductibles des impôts selo tation en vigueur, soit une réduction équivalente à 66 % du l'Vous recevrez alors un reçu fiscal.	_
*souhaité ** facultatif	Règlement par chèque à l'ordre de l'ARPN.	

